



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Programme de législature 2022-2027

Le Conseil d'État tire un bilan positif à mi-parcours et poursuivra le développement du canton dans un contexte financier dégradé

A mi-législature, le Conseil d'État tire un bilan positif de son action qui s'est concrétisée par l'aboutissement de nombreux projets en faveur de la population ou au bénéfice des institutions. Dans le même temps, il a absorbé les charges liées à diverses crises internationales. Pour la fin de la législature, le Gouvernement entend soutenir le développement du canton et maintenir son attractivité. Toutefois, sa responsabilité implique que des mesures soient prises pour assurer la maîtrise de la croissance des charges. Ainsi, une priorisation de certains projets ou une adaptation du rythme de leur réalisation sera nécessaire.

Les étapes franchies jusqu'ici s'inscrivent dans chacun des trois axes du Programme de législature 2022-2027 - liberté et innovation ; durabilité et climat ; cohésion, proximité et agilité de l'État - qui conservent toute leur pertinence. Depuis son entrée en fonction en été 2022, le Conseil d'État a agi de manière déterminée dans toutes les dimensions de son Programme. Il a concrétisé de nombreux engagements et porté au budget plus de 3 milliards de francs au profit de projets majeurs en faveur de la population et des institutions.

De nombreux projets réalisés

Plusieurs réalisations du Conseil d'État se sont traduites par un renforcement de politiques publiques (socio-éducatives, accueil de jour, santé et social, transports publics, économie). D'autres engagements ont abouti à la concrétisation de projets attendus de longue date, à l'image de la nouvelle péréquation intercommunale, faisant suite à l'accord institutionnel entre les communes et le Canton, ou de la baisse de la charge fiscale des personnes physiques (pouvoir d'achat), qui se traduit par un projet supérieur à l'objectif que s'était fixé le Conseil d'État.

Certains projets gouvernementaux ont été transmis au Parlement. Celui-ci est ainsi appelé au cours des prochains mois à se prononcer, entre autres, sur la nouvelle loi sur

l'énergie, le renforcement de la politique sportive ou encore certaines mesures emblématiques du Plan climat vaudois.

Dans cette même période, le Conseil d'État a dû absorber les effets de diverses crises (accueil des réfugiés ukrainiens, crise énergétique, inflation) qui ont engendré des charges exceptionnelles.

Une démarche pour la maîtrise des finances cantonales

Dans un environnement national et international incertain, il incombe au Conseil d'État de veiller à ce que la situation financière du Canton reste stable. En conséquence, la priorisation des projets ou une adaptation de leur calendrier de réalisation, ainsi qu'une gestion rigoureuse de l'État doivent être déployées. Dans ce contexte, le Conseil d'État combattrait, par ailleurs, l'initiative populaire en matière fiscale dite des 12%.

Tout en étant conscient de ces défis, le Conseil d'État veillera à s'assurer que le canton puisse poursuivre son développement, maintenir son attractivité afin de préserver des prestations de qualité pour la population et les conditions-cadres nécessaires à un canton de près de 850'000 habitants au cœur d'une des régions les plus dynamiques de Suisse.

Renseignements pour la presse uniquement :

tous les membres du Conseil d'État dans leurs domaines de compétences respectifs

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 13 février 2025

TÉLÉCHARGEMENT(S)